Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil de la recherche et du développement en transport

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil de la recherche et du développement
en transport

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08771-6
ISSN 0832-9206

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil de la recherche et du développement en transport pour l'année terminée le 31 mars 1986.

Le ministre des Transports,

Marc-Yvan Côté

Québec, le 1er octobre 1986

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre des Transports
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 12 de la section IV de la Loi sur les transports, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil de la recherche et du développement en transport pour l'année terminée le 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président du Conseil,

Fred H. Ernst

Montréal, le 30 juin 1986

Table des matières

Mot du président 9

Introduction 11

1. Caractéristiques du Conseil de la recherche et du développement en transport 13

1.1 Mandat du Conseil 13

1.2 Composition du Conseil 13

1.3 Fonctionnement du Conseil 14

2. Activités entreprises par le Conseil 15

2.1 Mémoire au ministre des Transports 15

2.2 Orientation de la recherche au ministère des Transports 15

2.3 Réflexion sur le rapport de conjoncture du ministère des Transports 15

2.4 Centre de recherche multi-universitaire en transport 15

2.5 Opinions du Conseil transmises au Conseil de la recherche en sciences humaines 16

2.6 Promotion de la recherche et du développement en transport 16

3. Administration du Conseil 17

3.1 Crédits alloués au Conseil 17

3.2 Projet de règlement de régie interne 17

3.3 Perspectives pour l'année 1986-1987 17

Conclusion 19

Annexe 1
Liste et fonctions des membres du Conseil 21

Annexe 2
Séances du Conseil et de ses comités 23

Mot du président

Regard sur un passé encore tout récent, ce premier rapport d'activités du Conseil de la recherche et du développement en transport (C.R.D.T.) est l'occasion de faire le point et de poser quelques jalons.

À la suite d'une demande du ministère d'État au Développement scientifique, le ministère des Transports assumait le leadership d'un rapport de conjoncture sur l'état de la recherche et du développement des transports au Québec au tournant des années 80. Le groupe de travail, institué à l'automne de 1981, déposa son rapport intitulé *Les voies de l'avenir* au printemps de 1983. Dans les mois suivants, une large opération de consultation fut menée qui devait aboutir, à l'automne de 1983, à un colloque sur l'évaluation des recommandations du rapport de conjoncture.

Le consensus issu de ce colloque recommandait la création d'un Conseil consultatif de la recherche et du développement en transport. Le ministère des Transports accueillit favorablement cette suggestion et, au printemps de 1984, en concertation avec les ministères de l'Industrie et du Commerce et de l'Enseignement supérieur et de la Science, il créait un Conseil provisoire pour aviser sur le mandat, la composition et les ressources d'un éventuel Conseil de la recherche et du développement en transport. Le Conseil provisoire déposait son mémoire en janvier 1985. Dès lors, le processus s'accéléra à ce point que le 20 juin un amendement à la Loi sur les transports instituait le C.R.D.T.; le 18 septembre, les membres étaient nommés par décret gouvernemental et, début octobre, le Conseil commençait ses activités.

Ces six derniers mois (octobre 1985-mars 1986) ont donc vu les premiers pas du Conseil, l'accélération de la mise en marche et l'organisation de son programme de travail. Sur cette toile de fond, s'inscrivent nombre d'interventions et de projets amorcés.

Dans la mesure de ses moyens, le Conseil se propose de consulter des organismes et des associations de tout horizon afin de mieux établir la conjoncture qui prévaut dans le monde des transports et de répondre adéquatement aux besoins de la recherche et du développement dans les transports.

Fred H. Ernst

Le Conseil de la recherche et du développement
en transport est situé au:
255, boulevard Crémazie Est
Bureau 10.14
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le personnel permanent du Conseil
pour l'année 1985-1986 se compose de:

Roland St-Amand, secrétaire général
Francine Turgeon, secrétaire

Introduction

Le Conseil de la recherche et du développement en transport, organisme aviseur du ministre des Transports, a été créé en vertu des dispositions de la section IV de la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12).

L'article 10 de cette section définit le mandat du Conseil en ces termes:

> «Le Conseil a pour fonctions d'étudier toute question relative à la recherche et au développement en transport et de diffuser les résultats de ses études; de donner des avis et de faire des recommandations en matière de recherche et de développement en transport; d'initier (*sic*) ou d'accorder son soutien technique à toute action visant la promotion de la recherche et du développement en transport; de tenir des réunions, des colloques ou des séances d'information pour favoriser les échanges, la collaboration et la coopération dans le domaine de la recherche et du développement en transport. Le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement à la recherche et au développement en transport.»

Cet article confère au C.R.D.T. un rôle consultatif assorti d'un pouvoir de recommandation. En vertu de son mandat, le Conseil est redevable au ministre des Transports mais en sa qualité d'organisme public, il est en quelque sorte l'obligé des multiples intervenants du monde des transports. Vis-à-vis d'eux, il exerce ses fonctions de promotion et de concertation.

Le fonctionnement du Conseil est assuré par un président, à temps partiel, et quatorze membres oeuvrant dans divers milieux institutionnels et dans des entreprises privées engagées dans la promotion de la recherche et du développement des transports. L'annexe 1 trace à grands traits le profil professionnel des membres du C.R.D.T.

Comme on le constatera au nombre de réunions tenues par le Conseil et ses comités (annexe 2), les membres furent particulièrement actifs au cours de ce semestre d'organisation du C.R.D.T.

Ce rapport rappelle brièvement certaines caractéristiques qui découlent de la nature même du Conseil; il fait état des principales activités menées au deuxième semestre de l'exercice 1985-1986 puisque le Conseil est devenu opérationnel le 1er octobre 1985. Un bref chapitre est consacré à l'administration du Conseil de la recherche et du développement en transport.

1. Caractéristiques du Conseil de la recherche et du développement en transport

Ce chapitre explicite brièvement quelques-unes des principales caractéristiques du C.R.D.T. tant au niveau de son mandat que de sa composition et de son fonctionnement.

1.1 Mandat du Conseil

Le Conseil a pour devoir:

- d'aviser le Ministre sur toute question que celui-ci lui soumet concernant l'état et les besoins de la recherche et du développement en transport;
- de promouvoir effectivement la recherche et le développement du transport au Québec;
- de rendre compte de son administration et déposer un rapport annuel de ses activités.

Pour s'acquitter de ses devoirs, il est doté de certains pouvoirs dont ceux-ci:

- soumettre au Ministre des recommandations sur toute question dont le Conseil a entrepris l'étude de sa propre initiative;
- tenir des séances publiques d'information et rendre publics ses avis formels, ses études et ses rapports;
- solliciter des opinions et recevoir les requêtes du milieu;
- exécuter ou faire exécuter les études et les analyses d'appoint nécessaires à la poursuite de ses fins.

Le C.R.D.T., issu d'une volonté ministérielle et enraciné dans le milieu qu'il représente, est un organisme de consultation, de promotion et de concertation préoccupé de la recherche et du développement en transport. Son mandat s'ordonne, en conséquence, autour des trois concepts fondamentaux suivants:

a) Consultation

Le C.R.D.T. est un organisme consultatif, expressément mandaté pour étudier, donner des avis et faire des recommandations à la demande du ministre des Transports, du milieu ou de sa propre initiative. Son action se situe au plan des orientations de la recherche et du développement en transport, donc en amont des prises de décision.

b) Promotion

Le C.R.D.T. est aussi mandaté pour parrainer toute activité de recherche et développement dans le domaine des transports de nature à soutenir les efforts des chercheurs et à inciter au transfert technologique. Ce rôle de promoteur s'étend encore à l'indispensable démonstration requise par les centres de recherche et les laboratoires de l'industrie.

c) Concertation

S'il veut, comme il se le propose, devenir un facteur de motivation dans le domaine de la recherche et du développement des transports, le Conseil doit favoriser et même organiser des rencontres, devenir en quelque sorte une «bourse» d'échanges où se retrouvent les personnes et les organismes voués à la recherche, au développement et à la démonstration. Par là, il assure l'expression des besoins, la convergence des intérêts et l'application des ressources en faveur des chercheurs, des fabricants et des utilisateurs des produits de la recherche.

1.2 Composition du Conseil

Compte tenu de la multiplicité des milieux intéressés et de la diversité des secteurs du transport, le C.R.D.T. évite une catégorisation rigide de ses membres. En effet, chaque membre est nommé à titre personnel pour représenter collégialement les divers milieux et les secteurs du transport intéressés à la recherche et au développement des transports. Néanmoins, une répartition souple est assurée entre les secteurs de l'industrie, de la recherche, du milieu universitaire et du secteur public.

Le Conseil se veut représentatif des milieux du transport. Formé essentiellement mais non exclusivement de membres extérieurs au Gouvernement, le Conseil représente bien les intérêts de l'ensemble des intervenants du domaine des transports et s'assure d'une information de première main. En outre, cette caractéristique lui permet d'assurer adéquatement son rôle de critique informé et constructif à l'égard des politiques et des programmes gouvernementaux en matière de recherche et de développement des transports.

Le C.R.D.T. est composé d'administrateurs de haut niveau reconnus pour leur compétence administrative et leur implication dans le domaine de la recherche et du développement des transports; ils exercent leurs fonctions au sein de l'entreprise privée et dans l'administration publique.

1.3 Fonctionnement du Conseil

Le C.R.D.T. comprend trois paliers de fonctionnement: le Conseil d'administration, le Comité exécutif et divers comités sectoriels. Un secrétariat général assure la permanence du Conseil.

Le Conseil d'administration

Le Conseil dûment convoqué en assemblée et formant quorum est seul compétent pour assumer l'entière responsabilité de son mandat et s'acquitter de ses devoirs. Il se réunit aussi souvent que nécessaire mais au moins trois fois par année. Les séances sont tenues à huis clos. Cependant, à la discrétion du président, certaines séances du Conseil peuvent être publiques à l'occasion, par exemple, de sessions tenues en région.

Le Comité exécutif

Le Comité exécutif reçoit délégation du Conseil d'administration pour assurer certaines activités entre ses séances. Il fait régulièrement rapport au Conseil d'administration en séance plénière.

Le Comité exécutif assiste et conseille le président. Il partage les responsabilités du Conseil d'administration quant à l'allocation des ressources, à l'organisation des activités, au fonctionnement et au programme de travail des divers comités et quant à la préparation du budget et au contrôle des dépenses du C.R.D.T.

En outre, c'est au niveau du Comité exécutif qu'est effectué le travail de planification, de coordination et de suivi des projets et activités spécifiques de recherche et de développement en transport.

Les comités sectoriels

Le Conseil a institué un comité sectoriel de la socio-économie et des systèmes de transport et un comité sectoriel de la technologie et des équipements de transport. Les coordonnateurs de ces comités sont membres du Comité exécutif.

Nonobstant les prérogatives de chacun de ces comités sectoriels, à la discrétion du Conseil et en fonction des urgences et des besoins exprimés par le ministre ou le milieu, un ou plusieurs comités *ad hoc* pourraient encore être formés en groupe de travail. Ces comités seraient chargés de faire rapport au Conseil sur les positions à adopter, sur les avis à rendre et sur les expertises à fournir dans les limites de leurs mandats respectifs.

La permanence du Conseil

Sous la direction du président, la permanence fournit au Conseil l'ensemble des services requis et assure le fonctionnement du secrétariat général.

Les employés de la permanence sont des fonctionnaires membres de la Fonction publique; leur nombre restreint est susceptible de s'accroître selon les besoins du Conseil. Le personnel scientifique, à recruter en temps utile, sera principalement formé de spécialistes contractuels et de personnes-ressources extérieures au Conseil. Ce personnel sera chargé de la conduite de projets, de la rédaction de devis d'étude, de la définition de mandats, etc.

2. Les activités entreprises par le Conseil

Au cours des premiers mois de son existence, le Conseil mit au point son programme de travail tout en veillant à son installation et à sa propre organisation. L'ensemble de ces démarches ont nécessité plusieurs sessions du Conseil d'administration et de ses divers comités.

2.1 Mémoire au ministre des Transports

Le Conseil représenté par son Comité exécutif rencontrait le 10 mars dernier le ministre des Transports. Un bref mémoire fut alors remis au Ministre pour lui préciser les grandes orientations du C.R.D.T. découlant de son mandat.

2.2 Orientation de la recherche au ministère des Transports

La Direction de la recherche du Ministère demandait au C.R.D.T. d'évaluer ses orientations contenues dans le document intitulé *Orientations de la recherche — développement en transport 1985-1986.*

Le C.R.D.T. propose à la Direction de la recherche:

— de soumettre au même mécanisme d'évaluation tout projet de recherche et de développement en transport, qu'il soit mené à l'interne ou à l'externe, indépendamment du programme d'aide dont il se prévaut;

— d'établir un processus de suivi de la recherche en deux temps: un premier comité de spécialistes évalue la proposition de recherche et de développement; un deuxième comité s'assure de l'évaluation des résultats de la recherche et de l'application de leurs recommandations;

— d'instaurer, comme cela se fait dans l'entreprise privée, la comptabilisation par projet de tous les frais pertinents de personnel et autres.

Le C.R.D.T. souscrit entièrement à la stratégie de la Direction:

— de canaliser la majeure partie de ses efforts vers le *faire faire* tout en maintenant au sein du Ministère un groupe de chercheurs aptes à évaluer la recherche externe d'une part et, d'autre part, à traiter directement certains dossiers particulièrement urgents pour le Ministère;

— de valoriser la fonction de recherche par les moyens suivants: encourager la publication des résultats, assumer les coûts de traduction, inciter le chercheur à présenter des communications dans des conférences nationales et internationnales avec arbitrage, citer les publications dans une section appropriée de l'Inventaire de la recherche du Ministère.

Enfin, le C.R.D.T. énumère certains critères utiles à l'établissement d'une priorité parmi les axes retenus: le caractère d'urgence, la probabilité de réussite et la nature des retombées de la recherche.

Dans l'immédiat, le C.R.D.T. recommande de privilégier les axes suivants:

— le transport routier des marchandises;

— le transport maritime des marchandises et ses relations avec les autres modes;

— la conservation du patrimoine routier.

2.3 Réflexion sur le rapport de conjoncture du ministère des Transports

Le C.R.D.T. a jugé prioritaire d'examiner *Les voies de l'avenir*, d'en rajeunir les recommandations sans pour autant reprendre la démarche même du groupe de travail. Le Conseil établit une stratégie pour atteindre les industries reliées aux transports, s'enquérir de leurs préoccupations en matière de recherche et de développement et, à la lumière de leurs attentes, procéder à une mise à jour des conclusions du rapport de conjoncture.

Dans cette perspective le C.R.D.T. amorce une ronde de consultation dans les divers milieux grâce à des rencontres de réflexion et de travail. Ainsi prévoit-on réaliser une série de colloques-rencontres avec les représentants des commissions de transport des personnes, des transporteurs de marchandises, du transport intermodal.

2.4 Centre de recherche multi-universitaire en transport

Le C.R.D.T. a été informé de la cessation, prévue pour le 31 mars 1986, des Programmes universitaires de transports (Transports Canada). Le Conseil considère que la disparition de ces programmes constitue, au niveau du financement, un péril pour les recherches indépendantes, pour les transports, pour la formation de spécialistes dans les centres universitaires de recherche en transport au pays et, en particulier, pour le Centre de recherche sur les transports (C.R.T.) de l'Université de Montréal, déjà reconnu comme centre d'excellence dans le domaine.

Dans une perspective de consolidation des acquis, de développement des axes retenus et de promotion de la recherche et du développement en transport, le C.R.D.T. examine présentement la pertinence pour le C.R.T. de se transformer en un centre de recherche multi-universitaire en transport. Des consultations sont en cours pour évaluer l'intérêt éventuel des autres universités québécoises de Montréal à participer par ce biais aux travaux et recherches du Centre de recherche sur les transports.

2.5 Opinions du Conseil transmises au Conseil de la recherche en sciences humaines

Le Conseil de la recherche en sciences humaines (C.R.S.H.) a soumis au Cabinet fédéral un plan quinquennal du financement de la recherche en sciences humaines. Ce plan comporte, avec budgets appropriés, deux nouveaux programmes importants:

— la création de nouveaux centres de recherche pour étudier les grands problèmes permanents d'importance nationale;

— la création d'un programme de bourses de recherche du Canada pour stimuler les travaux de recherche dans l'immédiat et régler partiellement le problème de la relève des professeurs et des chercheurs dans les années 1990.

Le C.R.D.T. réagissait à ces deux programmes dans une lettre adressée au président du C.R.S.H., W.E. Taylor, où il exprimait ses opinions.

Opinion sur la création de nouveaux centres de recherche

Le C.R.D.T. croit que deux modifications importantes pourraient être faites à ce projet de création de centres nouveaux. D'une part, les systèmes et la socio-économie des transports devraient apparaître dans les domaines admissibles. En effet, la suppression des programmes universitaires de transports de Transports Canada rendrait urgente et fondée cette insertion. On voit mal comment on négligerait au Canada la recherche dans le domaine de la gestion des systèmes de transport. D'autre part, les centres existants devraient être admissibles, par voie de concours, aux subventions. En effet, au Canada, seul le Centre de recherche de l'Université du Manitoba bénéficie d'une entente fédérale-provinciale (13 avril 1984) et se trouve en situation financière favorable parmi les centres de recherche universitaires spécialisés en transport. Plutôt que de créer de nouveaux centres il serait préférable de soutenir les centres existants qui voient leur existence menacée.

Opinion sur le Programme de chercheurs-boursiers du Conseil de la recherche en sciences humaines

Comme explicité dans son plan quinquennal, le C.R.S.H. propose la création d'un programme de bourses de recherche. Cette initiative est parallèle au programme actuel de bourses de chercheurs universitaires du Conseil de la recherche en sciences naturelles et en génie (C.R.S.N.G.). Le C.R.D.T. estime que la création d'un tel programme créerait pour les sciences humaines un utile pendant au programme du C.R.S.N.G. visant les sciences naturelles et le génie. En effet, plusieurs équipes de recherche oeuvrant dans le domaine de la socio-économie et des systèmes de transport seraient admissibles au programme de chercheurs-boursiers.

2.6 Promotion de la recherche et du développement en transport

Dans la poursuite de son mandat, le Conseil a mis sur pied un programme de promotion de la recherche et du développement en transport.

Pour l'année 1985-1986 et à titre exceptionnel le C.R.D.T. a créé une Bourse d'excellence en recherche et développement en transport. Cette bourse postulée par une douzaine de candidats de facultés universitaires et de centres de recherche fut méritée par le Projet Alizée entrepris et réalisé par un groupe d'étudiants du Département de génie mécanique de la Faculté des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke. Ce projet consiste en la réalisation d'un prototype d'automobile mue au gaz naturel et faisant appel à divers dispositifs électroniques et électromécaniques. Ce projet, présenté à Expo 86 à Vancouver, dans un concours international, y a mérité des prix prestigieux.

Le président du C.R.D.T. faisait partie d'une table ronde sur le thème «Performance et ressources limitées» au Congrès de l'Association québécoise du transport et des routes (A.Q.T.R.); son allocution a porté sur l'efficacité de la recherche et du développement en transport.

Parallèlement aux contacts établis au cours des derniers mois par les membres et par la permanence pour rejoindre les intervenants du milieu des transports, le C.R.D.T. a entrepris une campagne publicitaire comprenant:

— la diffusion de tirés à part d'un article paru dans la revue *Routes et Transports*, numéro de mars 1986, et d'un dépliant d'information sur le C.R.D.T.;

— l'annonce dans les journaux de la création des comités sectoriels du C.R.D.T. avec nomination de leurs présidents.

3. Administration du Conseil

3.1 Crédit alloués au Conseil

Les crédits alloués au Conseil pour l'exercice 1985-1986 ont été établis à 100 000 $ même si le C.R.D.T. n'est devenu opérationnel qu'en octobre 1985. Ces crédits émargent au budget de la Direction de la recherche du ministère des Transports.

Le budget du Conseil se répartit comme suit:

Crédits alloués au C.R.D.T. en 1985-1986

— Honoraires professionnels	26 760 $
— Frais de voyages	11 249 $
— Frais généraux	34 500 $
— Coûts capitalisés	20 000 $
— Réserve	7 491 $
Total	**100 000 $**

3.2 Projet de règlement de régie interne

Le Conseil a rédigé ses règles de régie interne conformément à la loi; il tient à mettre à l'épreuve ce règlement avant d'en adopter définitivement le texte et de le soumettre à l'approbation du Gouvernement.

3.3 Perspectives pour l'année 1986-1987

Dans le cadre de son mandat, le Conseil prévoit pour l'exercice 1986-1987 le programme d'action suivant:

Consultation

- Consultation de l'Association des transports urbains du Québec (ATUQ).
- Consultation sur le transport terrestre des marchandises, essentiellement le camionnage.
- Consultation sur le transport maritime et ses relations avec les autres modes de transport.

Promotion

- Participation à la Conférence mondiale sur la recherche en transport, (Vancouver, mai 1986).
- Participation au congrès national de l'Association des routes et transports du Canada, (Toronto, octobre 1986).
- Participation au congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes, (Hull, mars 1987).
- Création d'un prix annuel de recherche et de développement pour promouvoir l'excellence de travaux de recherche.

Concertation

- Vigilance vis-à-vis des orientations des politiques gouvernementales de recherche et de développement.
- Multiplication des contacts avec l'entreprise privée pour la mise à jour du rapport de conjoncture sur l'état de la recherche et du développement en transport.
- Assistance aux commissions de transport dans leurs orientations de recherche.
- Implication dans le dossier de faisabilité d'un centre multi-universitaire de recherche en transport.
- Analyse des orientations du programme de la Direction de la recherche pour 1986-1987.

Conclusion

Ce premier rapport annuel fait principalement état de la nature consultative du Conseil de la recherche et du développement en transport. Son mandat propose les deux volets de la consultation: d'une part, le ministre des Transports soumet au Conseil pour considération et avis toute demande relative à la recherche et au développement en transport; d'autre part, le Conseil peut porter des dossiers à l'attention du ministre et lui faire des recommandations sur certains autres dont il aurait entrepris l'étude soit spontanément, soit à la suggestion d'autres intervenants du milieu des transports.

Annexe 1

Liste et fonction des membres du Conseil

Monsieur Fred H. Ernst, ing.

Président du Conseil et du Comité exécutif

Monsieur Ernst est diplômé de la Faculté de génie de l'Université de Louvain. Il complète sa formation en administration au Harvard Business School et à la Western University. Après une longue carrière, principalement dans l'industrie de la construction, il offre des cours en administration aux HEC et à l'Université Concordia. Il est actif au sein de plusieurs conseils d'administration dans les domaines de la construction et des transports.

Monsieur Jean-Marc Rousseau

Vice-président du Conseil

Membre du Comité exécutif

Monsieur Rousseau détient un baccalauréat en mathématiques et une maîtrise en informatique de l'Université de Montréal ainsi qu'un doctorat en recherche opérationnelle du Massachusetts Institute of Technology.

Professeur titulaire au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de l'Université de Montréal, monsieur Rousseau assume la direction du Centre de recherche sur les transports (C.R.T.).

Monsieur Denis G. Carette, ing.

Membre du Conseil

Monsieur Carette est diplômé en génie géologique de l'Université Laval et il détient une maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) de l'Université de Sherbrooke. Il est présentement chef du Service des équipements de transport au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Monsieur Louis E. Chênevert

Membre du Conseil

Monsieur Chênevert est diplômé en administration de l'École des Hautes Études commerciales. Il est gérant de secteur chez Général Motors du Canada limitée.

Monsieur Benoît G. Côté, ing.

Membre du Conseil

Membre du Comité exécutif

Président du Comité de la socio-économie et des systèmes de transport

Monsieur Côté, diplômé de l'École polytechnique, détient une maîtrise en sciences, option génie civil, de la Purdue University, avec spécialité en planification des transports urbains et régionaux. Il est président de Lavalin-Cosigma inc. et de Lavalin-Bell-Géomat inc.

Monsieur Alain Doucine

Membre du Conseil

Monsieur Doucine, actuaire diplômé de l'Institut des sciences financières et d'assurance de l'Université de Lyon, détient une maîtrise en informatique de l'Université de Grenoble et une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill. Il est vice-président de Les Transports Provost inc. et en charge du Département de l'informatique et du Département recherche et développement.

Monsieur Bernard-André Genest, ing.

Membre du Conseil

Membre du Comité exécutif

Président du Comité de la technologie et du matériel de transport

Monsieur Genest, diplômé de l'École polytechnique en sciences appliquées, détient une maîtrise en sciences (systèmes et gestion de projets) et un doctorat (transport et analyse systémique) du Massachusetts Institute of Technology. Il est professeur au Département des sciences administratives (UQAM) et professeur substitut au Département de génie civil (Université McGill).

Monsieur Gaston Hébert, ing.

Membre du Conseil

Monsieur Hébert détient un baccalauréat en sciences appliquées, option génie électrique, de l'Université Laval. Il poursuit sa formation en génie industriel, en assurance de la qualité, en ingénierie appliquée, en gestion et administration. Il est vice-président à la recherche et au développement, chez Bombardier ltée.

Monsieur Liguori Hinse, ing.

Membre du Conseil

Monsieur Hinse détient une maîtrise en sciences appliquées, option transport, de l'Université de Sherbrooke. Il complète sa formation en transport urbain à l'Université de Waterloo et en gestion de l'information à l'Université Laval. Il est directeur général de la Commission de transport de la communauté urbaine de Québec (C.T.C.U.Q.).

Monsieur Pierre La Fontaine, ing.

Membre du Conseil

Membre du Comité exécutif

Monsieur La Fontaine, bachelier en sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke, détient une maîtrise en ingénierie de l'Université West Virginia et a complété des études de 3e cycle à l'Université de Waterloo. Il est directeur de la Direction de la recherche au ministère des Transports du Québec.

Monsieur Claude Lafond, ing.

Membre du Conseil

Monsieur Lafond, bachelier en physique de l'Université Laval, détient une maîtrise en physique de l'Université de la Colombie-Britannique; il complétait une scolarité de doctorat à l'Institut d'histoire et de socio-politique des sciences de l'Université de Montréal. Il est analyste au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec.

Monsieur Gilles P. Ouimet, ing.

Membre du Conseil

Monsieur Ouimet, diplômé du Collège militaire royal de Saint-Jean et du Royal Military College of Canada de Kingston, est bachelier en génie physique; il obtient de Queen's University une maîtrise en administration des affaires et un diplôme de comptable en management accrédité. Monsieur Ouimet est premier vice-président à l'exploitation chez Pratt & Whitney du Canada.

Madame Louise Pelletier

Membre du Conseil

Madame Pelletier, après un baccalauréat en sciences économiques à l'Université de Montréal, obtient une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill; elle complète sa formation à l'Institut canadien du transport et trafic (C.I.T.T.) de l'Université de Toronto. Elle est présidente de l'Association du camionnage du Québec inc. et directrice générale de Les associés transporteurs du Québec ltée.

Monsieur Jules Perreault, ing.

Membre du Conseil

Monsieur Perreault détient un baccalauréat en sciences appliquées, option génie mécanique, de l'Université de Sherbrooke. Il est vice-président à l'ingénierie et au développement chez Prévost Car inc.

Monsieur André Taschereau, ing.

Membre du Conseil

Monsieur Taschereau est bachelier en architecture navale de l'Université Strathclyde de Glasgow. Il poursuit par la suite sa formation d'administrateur en suivant une série de cours en principes de gestion et en gestion d'ingénierie. Chez Marine Industrie ltée il occupe le poste de chef de bureau d'études où il assume la supervision de tous les aspects de la conception des navires, de la planification de la production et de la gestion des contrats.

Annexe 2

Séances du Conseil et de ses comités

— Réunions plénières du Conseil d'administration

Au cours des six premiers mois de son existence, le Conseil a tenu cinq réunions régulières aux dates et endroits suivants:

— 8 octobre 1985	Montréal
— 1er novembre 1985	Montréal
— 6 décembre 1985	Montréal
— 7 février 1986	Montréal
— 13 mars 1986	Québec

— Réunions des comités

— Comité exécutif	4
— Comité sectoriel de la socio-économique et des systèmes de transport	
— Comité sectoriel de la technologie et du matériel de transport	2